CLASSIFICATION

DES

LOGEMENTS

INTRODUCTION

C'est en 1999 que l'ESVAD de Lille (APF) et le SRAI de Lille (AFM) ont souhaité rencontrer les offices de logement afin d'échanger sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées motrices pour trouver un logement accessible.

Il s'est alors mis en place un groupe de travail composé de professionnels de l'ESVAD, du SRAI des PACT et des offices de logements afin de mettre en place une classification des logements.
En effet, nombre de personnes handicapées ne trouvent pas de logement leur correspondant et à l'inverse, certains logements dits « accessibles » ne trouvent pas de locataire.

La classification présentée ici est issue de classifications existantes (Rennes Nancy) et adaptée aux besoins et spécificités de notre région.
Elle a été testée par les offices de logement et permettra à la personne handicapée de mieux signifier sa demande et à l'office de mieux repérer et gérer son parc.

PREAMBULE

Les chiffres qui suivent sont en rapport avec les nécessités dues au handicap de la personne, pour la réalisation ou la modification d'un lieu de résidence privé. Ils ne sont pas obligatoirement en correspondance avec les normes d'accessibilité « en vigueur à ce jour ».

Tous les items ont étés annotés en fonction d'une personne en fauteuil roulant, même si nous savons que des personnes utilisant une canne, un déambulateur ou alitées sont aussi vos clients et les nôtres.

Volontairement nous n'avons pas souhaité être trop exigent dans notre cotation pour pouvoir ensuite affiner la réflexion lors d'une visite sur les lieux avec la personne.

PRINCIPES GENERAUX

Deux notions sont présentes: C = Circulation
U = Utilisation

1. **La notion de circulation** :reprend le cheminement de la personne de l'extérieur du bâtiment (C1) aux différentes pièces du logement (C2 à C5).

Un logement sera répertorié C1 à C5 :

- C1 : le bâtiment est accessible extérieurement uniquement.
- C5 : le bâtiment est accessible de l'extérieur et que la circulation est possible dans toutes les pièces citées du logement. (Un logement noté C4 sous-entend qu'il répond aux critères C3, C2, C1°.

2. **La notion d'utilisation** est reprise pour le WC, la baignoire, la douche et le lavabo.
Chaque item peut être utilisé indépendamment, sans notions de hiérarchie. **Il est impératif de répondre aux 4 questions posées.**

COTATION

ENTREE DANS LE BATIMENT

C'est à dire la Circulation depuis la voirie jusqu'à l'appartement ou la maison (portes, couloirs ascenseur…)

C1……. OUI NON

CIRCULATION DANS LE LOGEMENT

C'est à dire à l'intérieur du logement

C2 Séjour + 1 chambre OUI NON
C3 ……..+ SdB OUI NON
C4 ……..+ WC OUI NON
C5……+cuisine OUI NON

UTILISATION DES SANITAIRES

C'est à dire WC et salle de bain

UW : WC OUI NON
UB : baignoire OUI NON
UD : douche OUI NON
UL : lavabo OUI NON
U0 : aucun élément utilisable OUI NON

Le logement doit donc être obligatoirement côté :
C….et U….

C1 : Accès aux parties communes extérieures et intérieures

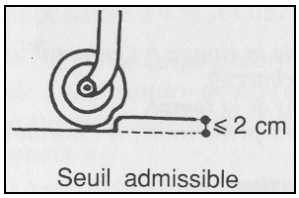

Schéma 1

- Chemin praticable : Sol non glissant, non meuble et sans obstacle à la roue, dans un matériau stable
- Pente ≤ 5% (8% sur 2 m toléré; 12% sur 0,5 m toléré) - ***cf. sch. 2 - ;***
- Ressaut ≤ 4 cm - ***cf. sch. 1*** –
- Distance entre deux ressauts ≥ 1,40m ;
- Pente ≤ 5% (8% sur 2 m toléré; 12% sur 0,5 m toléré) - ***cf. sch. 2 - ;***

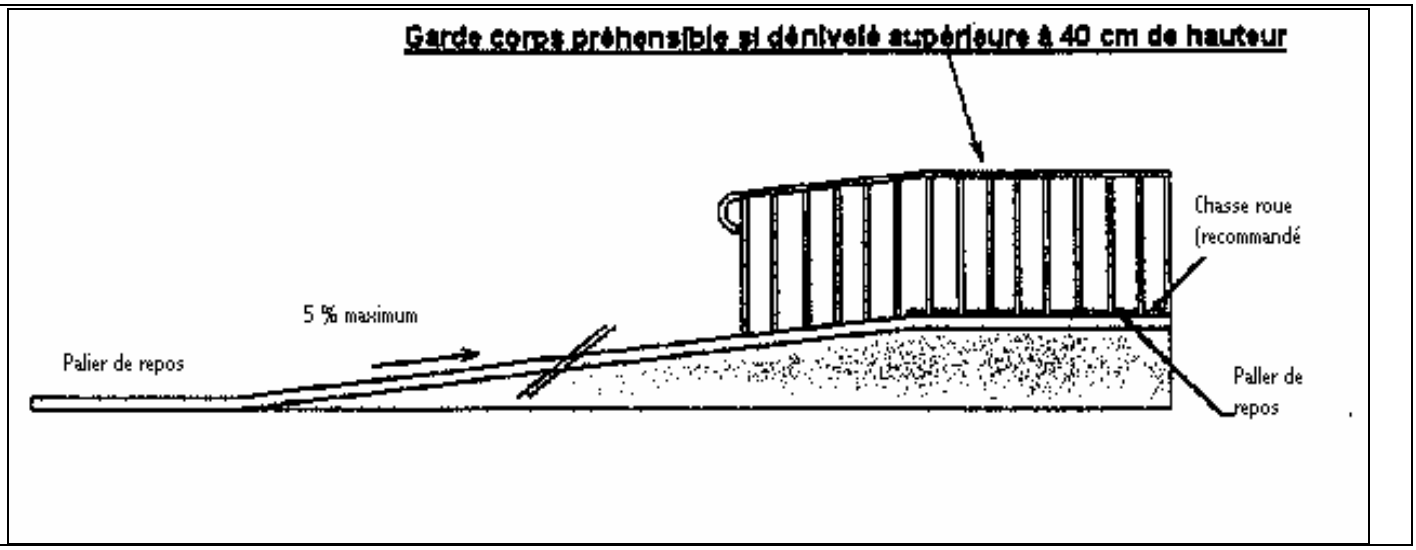

Schéma 2

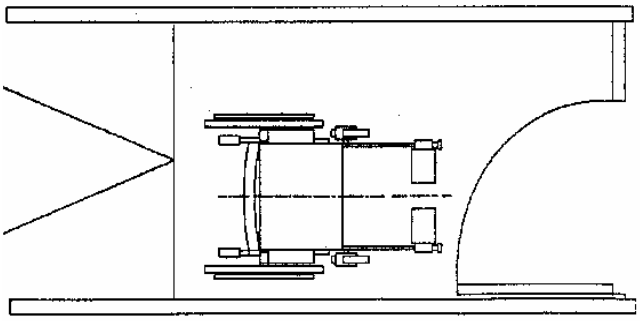
Schéma 3

- Palier de repos horizontal d'une longueur ≥ 1,30 m hors débattement de porte –***cf. sch.3***- :
  - devant chaque porte ;
  - à l'intérieur de chaque sas ;
  - à la base et au sommet de chaque pente.

➢PORTES

- Portes : largeur 0,80m minimum (passage utile 0,77m) ;
- La fermeture des portes ne doit pas être trop brutale ni trop rapide ;

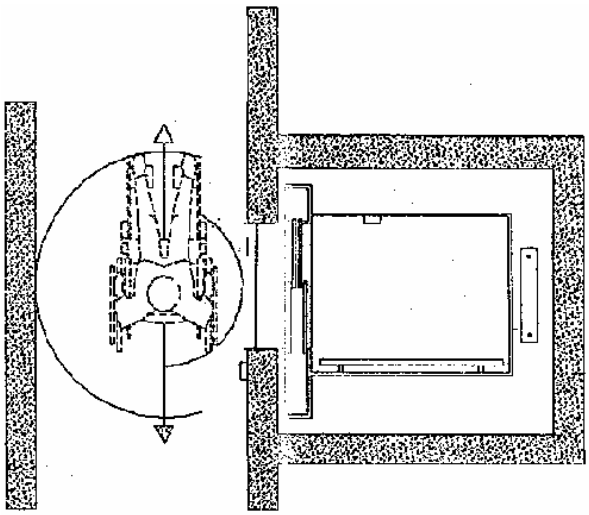

Schéma 4

➢ASCENSEUR *–cf. sch. 4- :*

- Dimensions minimales intérieur 1m (parallèlement à la porte) sur 1,30m (perpendiculairement à la porte) ;
- Précision d'arrêt : tolérance 2 cm au maximum ;
- Commandes : hauteur minimum 0,40m du sol, maximum 1,30m et situées sur le coté de la cabine.

C2 : Séjour + une chambre minimum *– cf. sch. 5-*

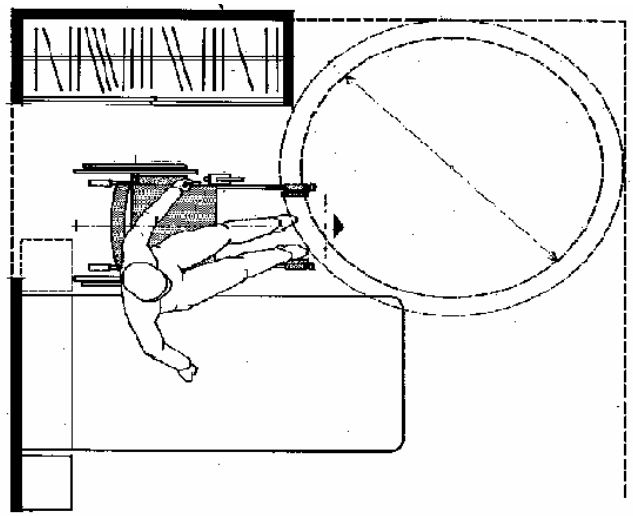

Schéma 5

C1+

- Portes séjour et chambre de passage utile ≥ 0,80 m ;
- Accessible au moins sur un coté du lit par un espace ≥ 0,90 m ;
- Aire de rotation ≥ 1,50 m hors mobilier et hors débattement de porte.

C3 : Séjour + chambre + salle de bain

C1+C2+

- Porte salle de bain ≥ 0.80 m
- Aire de rotation 1.50 m hors obstacle et débattement de porte

C4 : Séjour + chambre + salle de bain + W.C

C1+C2+C3+

- Porte WC > 0.80 m, ouvrant sur l'extérieur

C5 : Séjour + chambre + salle de bain + W.C. + cuisine

C1+C2+C3+C4+

- Porte cuisine ≥ 0.80m
- Aire de rotation de 1,50 m de diamètre hors débattement de porte et équipement ;
- Emplacement 0,80 x 1,30 m devant le mobilier

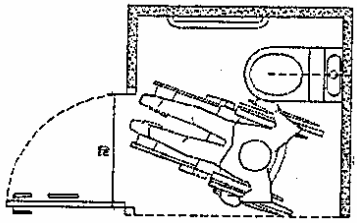

Schéma 6

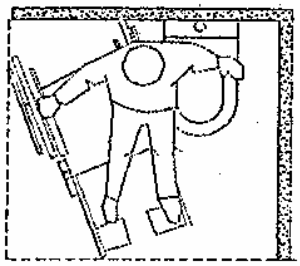

Schéma 7

UW : Utilisation des W.C. *– cf. sch. 6 et 7 -*

- Emplacement 0,80 x 1,30 m libre à coté ou face à la cuvette (hors débattement de porte) dans un local indépendant ou dans la salle de bain ;
- Hauteur de la cuvette sans rabattant compris, entre 0,40m et 0,50m.

UB : Utilisation de la baignoire *– cf. sch. 8 –*

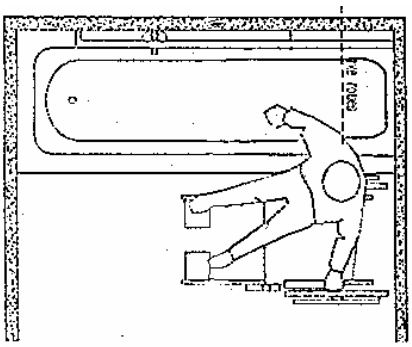

Schéma 8

- Dimensions moyennes : longueur 1,60m, largeur 0,80m ;
- Aire d'approche 80 x 130 cm parallèle à la baignoire.

UD : Utilisation de la douche *- cf. sch. 9 et 10 -*

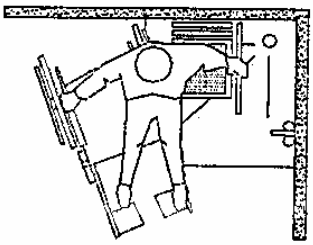

Schéma 9

Schéma 10

- Douche siphon de sol (0,80m x 1,30m) idéalement, sinon bac de douche (0,90m x 0,90m) < ou = 2 cm de haut ;
- Aire d'approche latérale 130 x 80 cm.

UL : Utilisation du lavabo *- cf. sch. 11-*

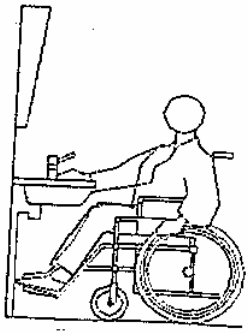

Schéma 11

- Lavabo sans colonne (sur console ou encastré dans un plan de travail)
- Siphon déporté vers l'arrière ;
- Hauteur du bord supérieur 0,80m à 0,85m ;
- ……inférieur 0,70m à 0,75m ;
- Aire d'approche frontale 1,30m x 0,80m.

GLOSSAIRE

TRANSFERT:

Terme utilisé pour désigner le passage d'une personne de son fauteuil roulant à la cuvette des WC, à la baignoire, au lit….
En fonction de ses capacités fonctionnelles, chaque personne utilise, pour se transférer, la technique qui lui convient.

AIRE DE GIRATION :

Aire de manœuvre sans obstacle nécessaire à une personne en fauteuil roulant pour faire un tour complet (1,50m de diamètre minimum, 1,70m de diamètre idéal).

RESSAUT :

Petite élévation entre 2 plans horizontaux qui ne sont pas de même niveau.

BIBLIOGRAPHIE

- **Handicap et habitat –** CNRH - 36,rue de Tolbiac
  75013 PARIS
  tél. : 01.53.80.66.66.

- **Guide à l'usage des professionnels et des élus –** « Pour que le logement ne soit pas un handicap » - APF-